

Jean-Baptiste André Godin à Émile Hugues et madame Hugues, 20 décembre 1882

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation1 p. (490v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Hugues et madame Hugues, 20 décembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50871>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 décembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire

- [Hugues](#)
- [Hugues, Émile \(1844-1919\)](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce au couple Hugues qu'il accepte son invitation à dîner.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 490v sont copiées la lettre de Godin au sous-préfet de Vervins du 20 décembre 1882 et la lettre de Godin à Émile Hugues et madame Hugues du 20 décembre 1882.

Mots-clés

[Information](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 20 d'Octobre 1832

Paris 16 decembre 1832

Monsieur le Gens. Préfet.

J'aurai l'honneur de
me rendre, dimanche
prochain, à votre aimable
invitation.

Veuillez agréer, Monsieur
le Gens. Préfet, l'assur-
gence de mon extrême
consideration.

Gedimby

Monsieur, Madame

J'accepte très volontiers
l'amiable invitation à dîner
que vous m'avez faite à hon-
neur de m'adresser, sous
réserve cependant que rien
ne m'oblige, dimanche pro-
chain, à rentrer à Guise
avant l'heure de ce dîner.

Veuillez agréer, Madame
et Monsieur, l'assurance
de mes meilleures sentiments

Gedimby

à la Mad^e Marais.